

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de crédit d'investissement de Fr. 344'000.- pour l'adaptation des réseaux eau gaz et électricité dans le secteur de la rue de Montchoisi*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Le développement de constructions nécessite l'adaptation des infrastructures afin d'alimenter en énergie les logements et/ou entreprises concernées. Il en est ainsi pour la rue de Montchoisi, qui s'enrichit prochainement de six villas totalisant douze unités d'habitation.

Les réseaux d'eau et gaz existants se trouvent dans la parcelle en chantier et entrent en conflit avec les aménagements extérieurs prévus. De plus, leur vétusté et la fréquence des pannes ne permettent pas de garantir la continuité de l'approvisionnement.

Le réseau électrique doit être renforcé de manière à pouvoir répondre à la demande induite par la présence de douze nouveaux ménages dans le quartier. Simultanément, le service profitera de ces travaux pour réorganiser l'architecture du réseau de manière à alimenter les six villas en étoile, comme cela se fait depuis de nombreuses années en Ville d'Yverdon-les-Bains.

L'ensemble des travaux d'adaptation des réseaux nécessite l'obtention d'un crédit d'investissement d'un montant de Fr 344'000.-

**Contexte**

La rue de Montchoisi présente la forme particulière d'un A majuscule. Un chantier est actuellement en cours de réalisation sur la parcelle N° 1578, soit l'espace situé entre les pieds et la barre centrale du A majuscule.

La parcelle est longée sur sa face nord-est par deux conduites respectivement d'eau en fonte grise et de gaz en acier. Ces conduites, posées en 1965, nécessitent d'être bientôt remplacées.

De plus, elles ont connu plusieurs fuites au cours des dernières années. Il n'est donc pas excessif de prétendre que leur remplacement sera apprécié des riverains. D'autres arguments plaident pour ces travaux, notamment le fait que les conduites soient installées sur fond privé (sans aucune servitude inscrite) et qu'une ligne de grands arbres soit plantée sur leur tracé, situation totalement incompatible avec les directives de la SSIGE.

Le réseau électrique existant est réduit à un seul câble, sur lequel quelques raccordements sont dérivés au moyen de boîtes de connexion. Ce câble unique traverse la parcelle en chantier et doit être déplacé pour permettre la construction d'une des habitations prévues. Enfin, il ne pourra pas supporter l'ajout de douze consommateurs supplémentaires sans un renforcement sérieux. Il est donc nécessaire, en sus du déplacement du câble, de redéfinir complètement la distribution électrique de manière à pouvoir répondre aux nouveaux besoins induits par le développement des constructions.

Les nouvelles conduites seront positionnées de manière à respecter les vœux et intentions de deux services communaux partenaires, le Service des Travaux et de l'Environnement, qui devra probablement compléter ou modifier le système séparatif du quartier dans quelques années, et le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments qui prévoit la modification de l'arborisation du quartier à moyen terme. Ces deux intentions conjointes sont à l'origine de la décision de poser les conduites d'énergie sur la chaussée, dans la voie de circulation côté lac.

Le projet préserve ainsi l'espace autant que possible et maintient la possibilité d'installer de nouveaux équipements urbains lorsque les services concernés le jugeront nécessaire.

## **Descriptif des travaux**

### *Réseaux d'eau et gaz*

Le projet prévoit la construction de deux nouvelles conduites sur la barre horizontale du A majuscule, soit une conduite de PE calibre 90 mm en polyéthylène HDPE pour le gaz, et une conduite de PE calibre 160 mm en même matériau pour l'eau potable. Ces deux éléments couvriront une longueur de 115 m et seront raccordés au réseau existant à chacune de leurs extrémités.

### *Défense incendie*

La défense incendie sera renforcée par l'installation d'une nouvelle borne hydrante et le remplacement d'une borne hydrante existante. La répartition de ces bornes se fait d'entente avec les spécialistes de la défense incendie et secours.

### *Réseau électrique*

Le réseau électrique sera, comme mentionné plus haut, entièrement révisé. Une nouvelle armoire de quartier sera installée en bordure de chaussée. Elle servira à alimenter l'ensemble du quartier, c'est-à-dire les villas préexistantes de part et d'autre du projet et le lotissement en construction sur la parcelle N° 1578.

L'équipement comprendra également un tube réservé à la fibre optique, en prévision de sa prochaine installation dans la rue.

Enfin, l'éclairage public se verra aussi révisé avec l'installation de cinq nouveaux luminaires en remplacement des trois existants.

### *Archéologie*

Le périmètre du projet se situe entièrement hors des zones archéologiques connues. Aucun montant n'est prévu dans le devis pour faire face à une éventuelle surprise. A cet égard, la certitude est assez forte, aucun vestige n'ayant été mis à jour par les terrassements du chantier de construction voisin.

## **Boussole 21**

Sous l'angle économique, sans être innovant le projet permet de développer les infrastructures et donc d'optimiser le patrimoine technique. La réserve qui apparaît en termes d'investissement tient à une planification financière perturbée par un projet qui n'avait pas été imaginé à si brève échéance. Les synergies possibles entre les interventions des différents secteurs techniques en sont affectées. Néanmoins, l'amortissement via les fonds permet de ne pas alourdir la dette. Sur un plan environnemental, les contraintes paysagères ont été intégrées de manière à préserver certaines plantations et à permettre des améliorations paysagères ultérieures. La marge de manœuvre sur le choix des matériaux reste faible. Sur le plan social, le projet permet de satisfaire les besoins de la collectivité publique.

## **Calendrier**

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- |  |                  |
|--|------------------|
| • présentation du projet à la Municipalité                 | mars 2011        |
| • mise en soumission                                       | avril 2011       |
| • présentation de la demande de crédit au Conseil communal | juin 2011        |
| • mise en chantier   | septembre 2011   |
| • fin des travaux  | mi-novembre 2011 |

## Coût et financement

Les devis établis par les diverses entités du SEY se résument comme suit.

Désignation	Montant
Réseau d'eau	88'800.--
Réseau de gaz	68'800.--
Réseau électrique	139'300.--
Eclairage public	41'550.--
<b>Total intermédiaire</b>	<b>338'450.--</b>
Intérêts intercalaires	5'550.--
<b>Total général</b>	<b>344'000.--</b>

Le projet de la rue de Montchoisi fait suite à la mise en chantier des six villas jumelles, il n'a donc pas pu être prévu au Plan des investissements dont la rédaction est antérieure.

L'investissement sera amorti par prélèvement aux fonds de renouvellement prévus à cet effet, soit :

- réseau d'eau : Fr. 90'300.-- à prélever au compte 928.1801;
- réseau de gaz : Fr. 69'900.-- à prélever au compte 928.1801.1;
- réseau électrique : Fr. 141'550.-- à prélever du compte 928.1801.2;
- éclairage public : Fr. 42'250.-- à prélever au compte 928.1803.3.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à Fr. 6'900.- et comprennent les frais d'entretien.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'adaptation des réseaux eaux, gaz et électricité à la rue de Montchoisi.

Article 2: Un crédit d'investissement de Fr. 344'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4006 «Adaptation réseaux Montchoisi » et amortie par prélèvement aux divers fonds de renouvellement, soient :

- pour le réseau d'eau : à prélever au compte 928.1801;
- pour le réseau de gaz : à prélever au compte 928.1801.1;

- pour le réseau électrique : à prélever du compte 928.1801.2;
- pour l'éclairage public : à prélever au compte 928.1803.3.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste

Annexes : plan schématique du projet

Délégué de la Municipalité : Monsieur C. Pillonel

# YVERDON-LES-BAINS RUE DE MONTCHOISI PROJET

**EAU - GAZ**  
**Electricité / Tubes FO**

Dessiné : 10.03.11 BMA

Modifié :

Echelle : **1:500**

Fichier : BT/Chanbiers/Montchoisi

Numéro : **524-684**



Ville d'Yverdon-les-Bains  
SERVICE DES ENERGIES



Rue de l'ancien Stand  
Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains

5105

PE ø 160

PE ø 125

1576

1569

1580

1579

1581

1582

P P P P P

Nappe de tubes  
à poser BT/EP  
PE ø 90 PE ø 160

PE ø 125

Nappe de tubes  
à poser BT/EP  
PE ø 90

1583

P 44

## LEGENDE



- EAU PROJETEE
- GAZ PROJETEE
- ELECTRICITE PROJETEE
- BORNE HYDRANT PROJETEE
- CANDELABRE PROJETEE
- ARMOIRE DE DISTRIBUTION

